



Circulations internes

Séparer les flux, sécuriser les manœuvres, prévenir les collisions.

Support stagiaire - ne remplace pas une analyse réglementaire, sectorielle ou technique individualisée.

Les circulations internes regroupent les déplacements de piétons, véhicules légers, poids lourds, chariots de manutention, engins mobiles et visiteurs. Le risque principal est le heurt d'une personne, la collision entre véhicules ou la collision contre un obstacle.

• Que faut-il comprendre ?

Risque d'accident lié au heurt d'une personne par un véhicule ou un engin, à une collision entre véhicules, à une manœuvre sans visibilité ou à une chute sur quai / rampe.

Effets possibles

- Contusions, plaies, entorses, lombalgies.
- Fractures, écrasements, blessures graves.
- Accident mortel en cas de heurt engin-piéton ou poids lourd.

Objectif : organiser les flux pour voir, comprendre et respecter les zones.

• Quelles situations doivent alerter ?

Situation	Risque	Réflexe
Allée piétonne non matérialisée	Heurt engin-piéton	Baliser / séparer
Zone de recul ou demi-tour	Écrasement	Interdire le passage piéton
Porte à rideau ouverte	Sortie d'engin imprévisible	Utiliser les portillons
Quai encombré ou sans issue	Chute / coincement	Dégager / protéger
Engin sans entretien tracé	Défaillance sécurité	Vérifier / immobiliser

• Quels facteurs aggravent le risque ?

Voies dangereuses

Allées étroites, en pente, encombrées, dégradées, mal éclairées, marquage effacé, croisement sans priorité claire.

Manœuvres critiques

Chargement, déchargement, recul, demi-tour, gerbage, quai, porte à rideau, angles morts, coactivité transporteurs.

Organisation / humain

Vitesse excessive, téléphone au volant, salariés non formés, absence de consigne, pression temporelle, substances psychoactives.

• Que faut-il mettre en place ?

Mesure	Objectif	Exemple opérationnel
Plan de circulation	Organiser les flux	Sens de circulation, accès restreints, vitesses, priorités.
Séparation physique	Protéger les piétons	Barrières, garde-corps, cheminements dédiés, portillons.
Marquage au sol	Identifier les voies	Bandes visibles, passages piétons, zones interdites ou de stockage.
Signalisation	Clarifier les règles	Stop, priorité, limitation de vitesse, zone engins, sens unique.
Éclairage adapté	Voir et être vu	Croisements, quais, extérieurs, zones de recul, portes à rideau.
Entretien véhicules	Éviter les défaillances	Freins, pneus, klaxon, gyrophare, rétroviseurs, caméra, avertisseur.
Formation / autorisation	Sécuriser la conduite	Chariots, engins mobiles, règles site, accueil transporteurs.



Circulations internes

Réflexes terrain, documents à demander, vigilance et références cliquables.

Support stagiaire - ne remplace pas une analyse réglementaire, sectorielle ou technique individualisée.

• Quels réflexes appliquer ?

À pied

- J'utilise les allées réservées aux piétons et les passages protégés.
- Je ne passe pas par les portes à rideau véhicules.
- Je reste visible et je garde le contact visuel avec le conducteur.
- Je ne passe jamais derrière un chariot ou un camion en manœuvre.
- Lors d'un gerbage, je marque un arrêt à distance de sécurité.

En véhicule / chariot

- Je respecte le plan de circulation, les priorités et la vitesse limite.
- Je ralentis aux croisements, quais, angles morts et portes.
- Je vérifie l'état de l'engin avant utilisation.
- Je signale frein, klaxon, gyrophare ou visibilité défaillant.
- Je ne téléphone pas en conduisant et je contrôle la zone en marche arrière.

• Quels documents demander ?

Document	Point de contrôle
Plan de circulation	Affiché, connu, à jour, cohérent terrain.
DUERP	Risque circulation évalué par unité de travail.
Plan / liste d'actions	Responsable, échéance, moyens, preuve de réalisation.
Carnet d'entretien véhicules	Freins, pneus, signalisation, équipements sécurité.
Autorisations de conduite	Formation, compétence, aptitude et catégories d'engins.
Protocole de sécurité transport	Accueil, circulation, chargement / déchargement, quais.
Registre anomalies	Danger signalé, action corrective, délai, clôture.

• Quels points de vigilance ?

- La signalisation seule ne suffit pas si les flux restent mélangés.
- Un marquage au sol effacé devient une consigne invisible.
- Les portes à rideau véhicules ne sont pas des passages piétons.
- Visiteurs, intérimaires et transporteurs doivent recevoir les règles.
- Les quais et rampes doivent rester dégagés et protégés contre les chutes.
- Toute modification de flux impose de réévaluer le risque dans le DUERP.

• Quels réflexes retenir ?

1. Séparer piétons, véhicules légers, poids lourds et engins.
2. Matérialiser les zones : bandes, panneaux, barrières, passages protégés.
3. Limiter les vitesses et les marches arrière.
4. Former les conducteurs et informer tous les salariés.
5. Entretien voies, quais, véhicules et équipements de signalisation.
6. Tracer constats, anomalies, actions et contrôles.
7. Mettre à jour le DUERP dès qu'un risque nouveau apparaît.

• Quelle base réglementaire citer ?

- C. trav. L4121-1 et L4121-2 : obligation générale de prévention et principes généraux.
- C. trav. R4214-9 à R4214-17 : voies de circulation et accès.
- C. trav. R4214-18 à R4214-21 : quais et rampes de chargement.
- C. trav. R4224-3 : circulation sûre des piétons et véhicules sur les lieux de travail.

- Arrêté du 4 novembre 1993, art. 13 : marquage des voies de circulation.
- C. trav. R4323-55 à R4323-57 : formation adéquate et autorisation de conduite.
- INRS ED 6002 : concevoir l'organisation des flux et circulations.
- INRS ED 6083 : prévenir les collisions engins-piétons.